



ASSOCIATION DES AUDITEURS DE L'INSTITUT DES HAUTES ÉTUDES DE DÉFENSE NATIONALE EN MIDI-PYRENEES

Le bulletin de l'association

N°298 mars 2018

Chers amis,
vous m'avez fait l'honneur de me reconduire pour une année à la tête de notre association, je vous en remercie. Bien conscient des responsabilités qui m'incombent, et après avoir présenté l'état actuel de notre association, je vais vous préciser mes grandes orientations pour 2018.

L'année 2017, comme les précédentes, a été marquée par l'assiduité des auditeurs et des membres associés dans les travaux de l'Association. On note cependant une baisse significative de la participation aux assemblées plénières et générale, malgré un recrutement important de nouveaux membres, issus de la 207ème session en particulier.

L'implication des départements dans les travaux et les actions Trinômes est inégale, mais la consolidation des activités telles que les rallyes citoyens et la création de classes de défense et de sécurité globale récompense nos efforts, ce qui nous place à un très haut niveau, faisant de notre trinôme académique un de plus performants de notre pays.

Cette année encore, les groupes d'étude sont au rendez-vous grâce à une bonne participation, et nos travaux ont été présentés au Forum national. Les rapports fournis sont de grande qualité malgré des thèmes exigeants et par toujours très adaptés à un travail décentralisé.

Le groupe d'étude transverse (AR19-AR12) a eu du mal à se mettre en route et à capter suffisamment d'auditeurs de l'AR12, mais les perspectives sont très encourageantes.

Les visites encore une fois, ont été de qualité, mais ne concernent que peu de personnes ce qui est regrettable.

Enfin les initiatives de conférences locales sont à noter et vont dans le sens d'une meilleure efficacité. De plus, nos "Anajiens" sont très actifs dans plusieurs domaines : conférences, travaux, débats.

Notre association est donc sur de bons rails !!

Pour 2018, poursuivons sur la même lancée avec pour objectifs :

- la poursuite de l'effort de recrutement, sans baisse de qualité ;
- le maintien de la qualité des travaux ;
- la recherche de projets innovants dans le cadre du Trinôme ;
- la poursuite du développement de la relation vers l'enseignement supérieur ;
- l'élaboration de propositions pour sensibiliser les grandes entreprises et les associations concernées aux questions de défense et de sécurité ;
- le développement transverse du réseau IHEDN au service de la communauté IHEDN ;
- l'expérimentation d'une méthode de travail collaboratif décentralisé ;
- la vie des sessions... : visites, activités de cohésion, conférences etc... ;
- le rapprochement avec l'AR12 (Montpellier) ;
- la rationalisation notre fonctionnement (interactivité, annuaire, réseau etc...).

Encore merci à tous, bienvenue aux nouveaux membres de l'AR19, auditeurs et associés, et rendez-vous pour nos nombreuses activités !

Jean-Louis LEMMET
Président de l'AR 19

Sommaire :

- | | |
|-------------------|--|
| Pages 2, 3 et 4 : | vie de l'Union IHEDN. Propositions pour le service national. |
| Page 5 : | assemblée générale du 10 avril 2018. |
| Page 6 : | renouvellement du comité directeur. |
| Page 7 : | trentenaire des Trinômes académiques. |
| Page 8 : | présentation de la conférence du général Patrick COLLET. |



Le Président

PROPOSITIONS POUR UN SERVICE NATIONAL UNIVERSEL

Les associations d'auditeurs de l'IHEDN, fédérées au sein de l'Union-IHEDN, se sont livrées à une réflexion sur le service national universel (SNU), proposé par le Président de la République lors de la campagne présidentielle et annoncé depuis comme un projet visant à renforcer la cohésion nationale et l'engagement des jeunes citoyens.

Les travaux ont été fondés sur les éléments donnés comme certains par le Chef de l'Etat : caractère universel du service, durée s'étendant sur un mois avec une finalité globale d'intégration des jeunes classes dans la Nation par les valeurs de la République. Ce projet est novateur dans la mesure où l'ensemble d'une classe d'âge sera concerné, hommes et femmes. Sa durée est un élément qui suppose une organisation innovante. Enfin, sa finalité évoque une réponse adaptée aux inquiétudes qui se sont faites jour sur la compréhension par les jeunes de ce qu'est la France et son régime constitutionnel.

Cette note de synthèse des propositions des auditeurs de l'IHEDN aborde successivement les conséquences du caractère universel du SNU, ses finalités et les modalités envisageables. Elle ne prétend pas à l'exhaustivité des questions posées par la mise en place du SNU.

1- LES CONSEQUENCES D'UN SERVICE A CARACTERE UNIVERSEL :

11- La première conséquence est que le SNU intéressera toute une classe d'âge soit environ 800.000 citoyens. Cette volumétrie suppose que soient trouvées, au niveau des modalités, des solutions adaptées. C'est un réel défi qui ne s'est jamais présenté en tant de paix. Le service national suspendu il y a plus de 20 ans impliquait théoriquement la moitié d'une classe d'âge (les hommes) et, réellement, par le jeu des exemptions encore moins. Le caractère universel du SNU lui donne cependant tout son sens. Si les difficultés de mise en œuvre ne doivent pas être occultées, il est indispensable de le préserver pour que cette politique de l'Etat vis-à-vis de la Jeunesse porte les fruits que l'on est en droit d'attendre. Si le Gouvernement maintient les autres formes de service existantes, la volumétrie sera de l'ordre de 650.000 jeunes. Ceux qui s'engageraient dans les forces de défense, de sécurité et de protection civile pourraient en être exonérés dans la mesure où leur formation ultérieure viendra leur apporter les éléments que le SNU leur aurait donné. Dès lors, la population concernée paraît être d'environ 600.000.

12- La seconde conséquence est que hommes et femmes seront impliqués. La citoyenneté est de même nature quel que soit le sexe. Cette affirmation d'une absolue égalité au sein d'une classe d'âge est, en elle-même, porteuse d'un message fort. La conséquence immédiate est que le SNU doit permettre d'expliquer et de réaffirmer que les valeurs de la République, à commencer par la laïcité, ne sont pas négociables ni à géométrie variable.

13- La troisième conséquence est que le SNU s'imposera à tous. Un caractère volontaire ou optionnel n'est pas envisageable sauf à manquer l'objectif fondamental du SNU : permettre une meilleure intégration des jeunes citoyens dans la Nation. L'obligation, dans un contexte général de liberté individuelle, doit être expliquée. Elle doit être facilitée par des modalités adaptées qui la rendent attractive mais aussi sanctionnée en cas de refus comme étant une rébellion inadmissible et une atteinte aux intérêts du Pays (cf infra 3^{ème} partie sur les modalités).

2- LES FINALITES DU SNU :

Les auditeurs de l'IHEDN attirent l'attention sur ce que doit être le temps du SNU. Il s'agira d'un aboutissement, d'une ouverture et de l'établissement d'un lien gagnant/gagnant entre les jeunes et la collectivité nationale.

21- Le SNU doit correspondre à l'aboutissement de l'effort consenti par notre système éducatif – et qu'il faut accroître – pour éveiller la conscience des jeunes aux réalités du monde, aux cadres de la vie nationale et aux droits et devoirs qui découlent de l'appartenance à la Nation organisée par la République. Cela concerne l'Ecole mais aussi les actions de sensibilisation menées depuis 30 ans par les auditeurs de l'IHEDN au sein des trinômes académiques qui associent les autorités de la Défense, de l'Education nationale, de l'Agriculture et les responsables des associations d'auditeurs. Ces trinômes permettent, chaque année, de former 23.000 professeurs et de sensibiliser à la citoyenneté et à la défense 500.000 collégiens et lycéens. L'engagement bénévole de centaines d'auditeurs offre ainsi au SNU une sensibilisation qui doit faciliter son acceptation.

22- Le SNU doit aussi être le temps d'une ouverture des jeunes. La première ouverture sera vers la diversité sociale et géographique du Pays. En vivant son service chaque jeune se trouvera confronté à d'autres venus d'horizons et de milieux divers. Il fera ainsi l'expérience de la diversité de notre population. Il sera conduit à se situer et à mettre en pratique les valeurs de tolérance et d'empathie qui fondent la fraternité. La seconde ouverture sera vers l'engagement citoyen. Au-delà d'une explication des tenants et des aboutissants de la vie dans une société organisée selon l'Etat de droit, il conviendra d'inciter les jeunes citoyens à prendre une part active au développement et à la protection de la Nation. Le traditionnel équilibre entre les

droits et les devoirs doit être dépassé pour inciter à un engagement positif qui se traduise par des actions volontaires au bénéfice de la collectivité. Les auditeurs de l'IHEDN postulent que la Jeunesse est généreuse et ne se résigne pas. Il faut encourager cette attitude pour en faire des citoyens responsables d'eux-mêmes et des autres.

23- Pour ce faire, le temps du SNU doit être perçu comme gagnant/gagnant par celles et ceux qui y seront soumis. Une première façon sera une présentation du SNU pendant la scolarité afin que les jeunes puissent comprendre les finalités et les modalités et s'y préparer. Une seconde façon peut tenir à l'attribution de certains avantages découlant de la réalisation de leur service tels que des facilités pour intégrer telle ou telle formation, pour l'attribution du permis de conduire ou encore se présenter à certains emplois.

Au total, le SNU doit avoir trois grandes finalités :

- Ouvrir et développer l'esprit civique autour des valeurs de la République
- Renforcer la cohésion nationale en montrant la communauté de destin des citoyens et l'importance de la solidarité et de la tolérance
- Faciliter l'entrée dans la vie adulte en renforçant l'estime de soi et en illustrant les codes de la vie en société.

3- LES MODALITES DU SNU :

Les auditeurs de l'IHEDN ont successivement examiné la durée du SNU, le séquençement, la cohésion, l'encadrement, la logistique et les dispositifs coercitifs ou gratifiants.

31- La durée du SNU fixée par le Président de la République est d'un mois.

Un choix doit être fait entre un mois consécutif et des périodes fractionnées totalisant un mois. En dépit de certains avantages offerts par un fractionnement, la meilleure solution paraît être celle d'un mois consécutif. Plusieurs arguments militent en faveur de ce choix. Le premier, le plus fort, tient à la nécessaire rupture que le service doit provoquer dans la vie quotidienne des jeunes. Pour avoir un plein effet, les jeunes doivent se retrouver dans un univers et des activités qui les mobilisent et pour ce faire il faut un minimum de continuité temporelle. On pourra objecter que de toutes façons un mois est déjà bref. C'est méconnaître la relation entre la durée ressentie et le degré d'occupation de ce temps. Avoir un emploi du temps dense conduit au sentiment que la durée est plus longue qu'elle l'est exprimée en jours, et donc, la rupture par rapport à la vie quotidienne est bien réelle.

La recherche de cohésion pousse également à mettre ensemble les participants sur une période continue. L'action des encadrants y trouvera une meilleure prise. Enfin, le jeune aura à se préoccuper d'une seule plage temporelle et pourra plus aisément lui faire une place dans sa vie que s'il doit gérer plusieurs temps plus brefs. Par ailleurs, la continuité n'empêche pas un séquençement qu'il ne faut pas confondre avec un fractionnement.

32- Un temps séquencé.

L'attractivité du SNU et donc son acceptabilité tiendront à la façon dont seront conciliés les impératifs d'un programme de base avec la liberté de choisir parmi des options offrant des intérêts variés. La proposition est donc d'avoir un tronc commun pour tous les appelés et un temps correspondant à des variantes.

321- Le tronc commun, moment où s'initie la cohésion, serait de deux semaines positionnées en début et en fin de service. Au cours de la première semaine prendraient place des bilans de santé, de niveau d'éducation et une approche de l'employabilité. On rappellerait les raisons du SNU. Une information serait faite sur ce qu'est la France, son rôle et sa place dans le monde pour développer la conscience nationale et la fierté d'appartenance. On y aborderait l'organisation de la République. Enfin on traiterait de la notion et du rôle du citoyen et de la distinction entre vie privée et vie publique en insistant sur la laïcité. La seconde semaine du tronc commun (et donc la dernière du SNU) serait consacrée à capitaliser sur l'expérience des deux semaines de variantes, à une formation au secourisme, à une offre d'orientation en formations et de préparation au code du permis de conduire. Une cérémonie achèverait le parcours avec une remise de certificats nominatifs portant la mention de la variante choisie.

322- Les variantes offertes au libre choix des appelés seraient au nombre de quatre : Défense et Sécurité intérieure, Protection civile et secours aux populations, Services sociaux et assistance et Protection de l'Environnement. Elles occuperaient les semaines 2 et 3 du SNU. Les programmes de ces variantes seraient définis au plan national en liaison entre les services du Premier Ministre et les Ministères concernés. Ces variantes seraient prises en compte au plan régional par les organismes compétents qui, en liaison avec les encadrants, feraient une place aux appelés pour leur présenter leurs actions et, dans la mesure du possible, les associer à celles-ci. Pour des raisons évidentes d'organisation, l'appelé serait prié de faire son choix un an avant son incorporation. Les organismes chargés des variantes auraient à proposer, à l'issue des deux semaines, des possibilités d'engagement aux jeunes qui le désirent : volontariat pour les pompiers, réserves pour la Défense et les forces de Police, volontariat pour les services sociaux et les actions en faveur de l'environnement.

33- La cohésion est un objectif essentiel du SNU.

Elle devrait être recherchée lors du mois de service par tous les moyens possibles et serait l'un des premiers soucis des encadrants. Le meilleur moyen de la créer est de faire vivre les appelés ensembles, partageant ainsi le temps des activités et celui de la récupération, sur le modèle des classes pour le service militaire. Les appelés resteraient groupés durant les semaines 1 et 2. Ils disposeraient des samedis et dimanches à la fin des semaines 2, 3 et 4. Ils recevraient un titre de transport public gratuit pour rejoindre leurs foyers. Cela pose certes la question de l'hébergement qui est abordée plus loin, mais c'est une condition incontournable pour la réussite du SNU. Outre le travail en commun, la cohésion serait recherchée par la pratique quotidienne de deux heures de sports d'équipe pendant les semaines du tronc commun. Le sentiment d'appartenance collective pourrait être renforcé par une tenue vestimentaire identique pour tous fournie par l'Etat pour la durée du service. De même les

appelés, au moins durant le tronc commun, auraient-ils à participer à la cérémonie des couleurs matin et soir. La cohésion s'exprimerait également par la remise d'un insigne que l'appelé conserverait à l'issue de son service. Enfin, les appelés, logés, habillés et nourris, ne seraient pas rémunérés. Cette gratuité de leur service serait le symbole de leur engagement pour le Pays, de même que pendant le service militaire, les soldes versées étaient infimes malgré 12 mois d'interruption de la vie professionnelle.

34- L'encadrement du SNU :

341- Evaluation des besoins : Les cadres devront être proches des appelés et à leur contact durant la journée, en soirée également lors du tronc commun. Si la volumétrie annuelle est de 600.000 jeunes, le souci d'une proximité entre appelés et cadres conduirait à constituer des groupes de 20 à 25 appelés. Ces sections seraient formées des mêmes personnes durant le mois. Elles seraient le cadre humain de toutes les activités. Si l'on divise 600.000 par 12, le contingent mensuel d'appelés serait de 50.000 au plan national, soit une moyenne de 500 par département étant entendu que les départements les plus peuplés seraient au-dessus de cette moyenne et les moins peuplés en dessous. Si l'on s'en tient au plan national, 50.000 appelés constitueraient entre 2.000 et 2.500 sections soit en moyenne 20 à 25 par département. C'est donc entre 2.000 et 2.500 cadres dont il faudrait disposer chaque mois sur le terrain. Comme il est exclu de faire de cet encadrement un métier à plein temps, il faudrait entretenir un volant d'au moins 26.000 cadres à raison d'un mois d'encadrement par an et par cadre. Les préfets désigneraient parmi leurs collaborateurs un coordinateur du SNU.

342- Définition de la ressource : Les services publics devraient être sollicités pour déterminer le socle de la ressource. Le complément viendrait du volontariat au titre des différentes réserves. Pendant leur période d'encadrement, les cadres seraient mis sous le statut de réserviste opérationnel des Armées, de la Police et des services de la protection civile. Les règles correspondantes en matière de rémunération et de responsabilité juridique leur seraient appliquées. Les encadrants du SNU bénéficieraient de titre de transport au quart de place et seraient proposables à une distinction nationale à déterminer de type Médaille des Services Volontaires. Cette ressource correspondrait à l'encadrement permanent des sections d'appelés. Les organismes intéressés par les quatre variantes fourniraient sur leurs effectifs les agents en charge de l'animation des deux semaines optionnelles. Les cadres permanents du mois de service assureraient les liaisons nécessaires au bon déroulement des semaines 2 et 3 afin d'éviter les temps morts, source de démobilisation, de doute et de perte de cohésion.

35- La logistique :

Les moyens matériels, notamment l'hébergement, seront la contrainte majeure à lever pour que le SNU fonctionne. La Défense ne dispose plus des vastes moyens immobiliers qu'elle avait au temps du service militaire. L'objectif est de loger 50.000 jeunes par mois sur l'ensemble du territoire. Une enquête nationale pourrait être menée auprès des services de l'Etat, des Régions et des Départements pour apprécier leurs disponibilités. Pendant les mois du printemps et de l'été, des installations rustiques du type campement pourraient être mises en œuvre. La nourriture serait assurée par le recours à des prestataires extérieurs. L'habillement, facteur de cohésion, serait fourni aux appelés par l'Etat au début de la semaine 1 et rendu par l'appelé après la cérémonie de clôture de leur mois de service. Il consisterait en une tenue inspirée du treillis militaire.

36- L'encouragement à répondre au SNU et les sanctions aux refus de service.

Quel que soit l'effort pédagogique pour expliquer et valoriser la participation au SNU, il faudra mettre en place un double dispositif : incitatif et coercitif. On a vu plus haut que les frais de vie et de déplacement des appelés seraient pris en charge par l'Etat. Il serait bon que cette prise en charge soit complétée par la mise à disposition d'une gratification d'une centaine d'euros pour le mois afin que l'appelé puisse faire face à de menus frais (téléphone, complément de nourriture...). Un budget annuel de 60.000.000 d'euros serait ainsi à prévoir en plus des frais supportés par l'Etat au titre du logement, de la nourriture, de l'habillement et de l'encadrement. L'accomplissement du SNU serait obligatoire, sauf dispense motivée, pour prétendre à un emploi public. Le certificat de fin de service mentionnerait la qualité du comportement de l'appelé, lui servant ainsi pour appuyer une demande d'emploi. La détection des carences sanitaires et éducatives seraient aussi un service à rendre à certains appelés. Pour tous et dans la mesure où ils le demandent, une offre leur serait faite quant à leur parcours de formation et leur employabilité. Enfin, la semaine 4 comporterait un temps d'apprentissage du code de la route et de la sécurité routière. Du côté coercitif, l'absence serait sanctionnée dans un premier temps par la suspension de tout ou partie des prestations reçues d'organismes publics, puis par une sanction d'ordre judiciaire à introduire dans notre législation. Enfin, le non- respect de l'obligation du SNU devrait entraîner l'impossibilité de présenter les épreuves du permis de conduire ainsi que de candidater à un emploi public.

L'ensemble de ces propositions n'a pas la prétention d'aborder toutes les questions soulevées par l'introduction du SNU, notamment celle du coût du projet. La communauté des auditeurs de l'IHEDN, fidèle à sa mission consistant à faire rayonner l'esprit de défense, sera, là encore, au service de la Nation.

Mario Faure



L'AR 19 après plus mois de travail et de nombreuses propositions, va prochainement présenter une synthèse sur ce sujet. Synthèse qui n'aura de sens que si elle dessine un projet complet qui réponde aux attentes formulées...

ASSEMBLEE GENERALE DU 10 FEVRIER 2018

Notre dernière assemblée générale eu lieu le samedi 10 février à la préfecture. Après le mot d'accueil prononcé par le président Jean-louis LEMMET la matinée s'est déroulée en deux temps :

- 09 h 00 : assemblée générale, présentation des sujets d'étude et du calendrier, mise en place du nouveau comité directeur.
- 11 h 00 : conférence de monsieur Pierre de PELLEGARS.

Sujet de la conférence :

" BNP PARIBAS : Engagements d'entreprise".

PARTICIPANTS		RAPPEL DE NOTRE AGENDA
ASTIE Michel	HUMBERT Michèle	9 et 10 avril 2018 rallyes citoyens du Tarn 10 avril 2018 rallye citoyen Millau 12 avril 2018 rallye citoyen Toulouse (1 ^{er} RTP) 17 mai 2018 rallye citoyen Rodez 29 mai 2018 rallye citoyen Villefranche de Rouergue 29 mai 2018 concert du trinôme académique 14 juin 2018 CODIR 3 au 10 juin 2018 voyage en Bretagne 23 juin 2018 assemblée plénière de clôture Septembre 2018 anniversaire de la mort de l'amiral CASTEX (date et modalités à fixer) 4 octobre 2018 CODIR 13 octobre 2018 assemblée plénière de rentrée
BAROTTO Sylvie	ICHER François	
BARTHE Pierre	JOFFROY Sandra	
BEAUVOIS Marc	JOLIVET Xavier	
BERNADET Michel	KONE Alain	
BOISSOU Gilles	LAFFORGUE Bernard	
BONNET Jean- Christophe	LAIGNOLLE Vincent	
BOULANGER Jean-Claude	LAMARQUE Alice	
BOUSQUET Bernard	LE BASTARD France	
BOUSQUET Michel	LEMMET Jean-Louis	
BRAULT-NOBLE Françoise	MAZEL Robert	NOS PEINES Nous déplorons le décès de Lydie MARICHY , née LLORENS, épouse de notre ami Jean-Pierre MARICHY , survenu le 8 mars 2018 à l'âge de 83 ans. L'AR19 présente ses condoléances attristées à sa famille.
BRIDAULT Florent	OLLE Jacqueline	
CALMES Eric-Pierre	OREGLIA Alexandre	
CONTAL Jean-Marie	PECHAMAT Jacques	
CRESPI Yaël	REME Jean- Michel	
CROUAIL Arlette	ROUX-GRANADEL Annie	
de CASSAGNAC Xavier	SAINT-YGNAN Jean-Louis	
de GAINZA David	SALMON Michel	
de GENTIL BAICHIS Olivier	SAUTEREAU Anne-Marie	
de PELLEGARS	SCARAZZINI Eric	
DELANNOY	SCHOUVER Renaud	Nouveaux membres Au titre de membres associés Anne LALANNE (Aveyron) Caroline CREPON-PILLONE (Aveyron) Jeannie CAMES (Hautes-Pyrénées) Laure BERGES- KUNTZ (Tarn et Garonne) Laurent MONTIGNON (Haute- Garonne).
DELTOUR Didier	SOUILLARD Paul	
DILOY Christel	SOUPART Daniel	
DOUMERC Jean-Louis	SURROCA Daniel	
FERRAND Jean-Jacques	TARABBIA Pierre	
FLECHER Dominique	TAVARES Istilita	
FLORA Alain	UNINSKI Claude	
FOURNET	VALLON Christian	
GALKO Florent	VAN HAVERBEKE Georges	
GANNAC Michel	VISSIERES Mireille	
GENDRE Jean-Pierre	ZAMMIT Pierre	
H. de VEYRINAS François		
Présents: 63	Excusés: 12	

COTISATION 2018

LA COTISATION EST MAINTENUE A 45 euros

(à régler avant le 1^{er} juin pour figurer dans l'annuaire papier de l'UNION IHEDN

L'abonnement à la revue DEFENSE reste à 30 euros

RENOUVELLEMENT DU COMITE DIRECTEUR

Résultats des élections, dépouillement des votes le 1 février 2018.

17 heures 15 : dépouillement des votes par les membres du CODIR non concernés par l'élection, sous la présidence de Michel SALMON. Reçus 99 bulletins - Votants : 99- Exprimés : 99 - Blancs ou nuls : 4.

Elus : 1er élu (réélu) : Philippe de PELLEGARS (Bordeaux 2015) ;
2ème élu (réélu) : Michel BERNADET (Toulouse 2013) ;
3ème élu : Daniel SOUPART (Toulouse 2017) ;
4ème élu : Xavier JOLIVET (Toulouse 2017) ;
5ème élu : Gilles BOISSOU (Toulouse 2017).

Constitution du bureau 2018 :

Constitution du bureau et du comité directeur : Président : Jean-Louis LEMMET (Toulouse 2007),
1er VP : Bernard BOUSQUET (Toulouse 2007),
2ème VP : Philippe de PELLEGARS (Bordeaux 2015),
Secrétaire général : Daniel SOUPART (Toulouse 2017),
Secrétaire général adjoint : en cours de désignation,
Trésorier : Gilles BOISSOU (Toulouse 2017),
Trésorier adjoint : en cours de désignation.

Membres du comité directeur :

Marc BEAUVOIS (Bordeaux 2004),
Michel BERNADET (Toulouse 2013),
Alain KONÉ (Toulouse 2013),
Bernard LAFFORGUE (Toulouse 2007),
Pierre-Alain VILLARD (Toulouse 1987),
Sandra JOFFROY (Toulouse 2013),
Jean-Marie DILHAC (Toulouse 2013).
Thierry DARNEY (Bordeaux 2009),
Xavier JOLIVET (Toulouse 2017),
David de GAINZA (Toulouse 2007).

Représentant des membres associés : Jean Noël FERRET, chargé du groupe de documentation et du site internet.

Délégué régional de l'ANAJ : Clément CAYLA-GIRAudeau.

Présidents honoraires : Anne-Marie SAUTEREAU, Jacques PECHAMAT, Pierre TARABBIA.

Conseillers du président : Michel SALMON, Paul SOUILLARD, Michel ROQUEJEOFFRE.

Répartition des responsabilités au sein du CODIR :

- Relations avec le milieu économique et industriel : Bernard LAFFORGUE
- Trinôme : Alain KONÉ
- Etudes et travaux : Marc BEAUVOIS
- Relations avec les élus : Bernard BOUSQUET.

Hors CODIR :

- Relations avec les autorités militaires : Stéphane CHENEL
- Voyages : Edith COULOMB



Communication de notre ami Patrick TEJEDOR

président national de l'association Vaincre la mucoviscidose :

Je vous invite à venir nombreux à la Soirée de l'espoir 2018 organisée par Vaincre la Mucoviscidose qui aura lieu le vendredi 13 avril à partir de 19h au Hall Comminges à Colomiers.
Je serai présent à cette soirée, et heureux de vous y retrouver !
Amicalement,
Patrick

Pour vous inscrire : <https://soiree-de-l-espoir-2018.festik.net/>
Tous les renseignements sont sur <http://soireedelespoir.org/>

PERMANENCE DE L'AR 19

La permanence de l'association se tient tous les lundis de 14 h à 16 h à l'Hôtel DURANTI - 3ème étage au
6, rue du Lt-colonel PELISSIER - 31000 TOULOUSE - Tél/Fax : 05 61 22 78 13 mail : ihedn.ar19@orange.fr

Notre site internet : www.aa-ihednmidi-pyrenees.org

TRENTENAIRE DU TRINÔME ACADEMIQUE



Le vendredi 2 février 2018, le trinôme académique de Toulouse a organisé une journée spéciale sur le Campus de l'ISAE-SUPAERO afin de commémorer le 30ème anniversaire de la création des trinômes académiques.

Cette manifestation étroitement associée à la commémoration du centenaire de la fin de la Première Guerre mondiale, a été organisée en partenariat avec les huit délégations militaires départementales, la direction régionale de l'agriculture et de la forêt et l'association régionale de l'institut des hautes études de défense nationale, partenaires de l'Éducation nationale au sein du trinôme académique.

Jean-René Joly, directeur de cabinet de la rectrice de l'académie de Toulouse, le général Patrick Collet, commandant la 11e brigade parachutiste, délégué militaire départemental de la Haute-Garonne, Jean-Louis Lemmet, président de l'association des auditeurs IHEDN en Midi-Pyrénées et Xavier Fideille-Gay, représentant de la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, se sont félicités de la richesse du programme de cette journée, dont les conférences avaient pour thème général « Grande Guerre et résilience ».

En effet, après l'ouverture officielle de la journée par les autorités représentatives du trinôme suivie de la projection du film « Les trinômes académiques », un descriptif des activités du trinôme académique de Toulouse a été présenté au public par notre référent trinôme Alain Koné montrant que l'action sur l'académie de Toulouse s'inscrit parfaitement dans la démarche définie en 1987 par Pierre Garrigue, doyen de l'Inspection générale d'histoire-géographie et cofondateur des trinômes académiques avec Louis Quinio, président de l'UNION-IHEDN qui disait : « L'esprit de défense n'est nullement une grâce d'état mais œuvre d'éducation. Les connaissances, comportements et valeurs dont il est tissé ne naissent pas spontanément et doivent être enseignés ».

Ce partenariat exemplaire a pour mission de développer des actions de formation de la communauté éducative à l'enseignement de défense mais également de sensibilisation des jeunes à la défense, sous les différents aspects qu'elle recouvre.

Le général Irastorza a débuté le cycle de conférences en présentant « La Grande Guerre : la résilience des poncifs » au titre de la composante « Armée » du trinôme. Au travers de son intervention, il nous a incités à nous interroger sur l'histoire, que nous avons apprise à l'école pour réussir à nos examens, celle qui nous a été racontée dans nos familles et celle qui nous est rapportée à l'occasion de ce centenaire, nous a-t-elle vraiment enseigné la vérité ?

Après des échanges avec la salle et la pause déjeuner, notre camarade Jacques Péchamat a, quant à lui, tenu au titre de la composante « IHEDN » du trinôme, une conférence intitulée « 14-18, l'envol de l'aviation et de l'industrie ». En traitant ce thème, il a montré que la mobilisation des armées, la mobilisation industrielle, l'innovation par les armes nouvelles (l'avion, le char, le télégraphe,) ont permis la victoire de 1918 et l'envol de l'industrie du XX^e siècle. Après un rappel de l'effort engagé dès l'été 1914 suite à l'ardent besoin de mobilisation industrielle, il a abordé l'étude d'armes nouvelles sous l'angle du meilleur usage stratégique et tactique et plus particulièrement le cas de l'aviation, notamment en Midi-Pyrénées, puis du char.

En milieu d'après-midi, François Icher, au titre de la composante « Éducation nationale » du trinôme, donnait sa conférence « Enseigner la Première Guerre mondiale », suscitant de riches échanges avec la salle. Au cours de celle-ci, il a abordé les questions majeures posées à l'Éducation nationale : Pourquoi commémorer ? Que commémore-t-on exactement ? Quelles connaissances transmettre aux jeunes générations ?

Il a également voulu mettre en lumière la nature du dialogue entre l'histoire et les mémoires de la Première Guerre mondiale, porter la réflexion sur un système de valeurs où le sens de certains verbes et de certains mots revêt une dimension particulière pour les élèves : s'engager, obéir, désobéir, courage, devoir etc. et enfin, en cette année 2018, il a voulu s'attarder sur une problématique d'actualité en résonnance avec l'année 1918 : sortir de la guerre pour préparer la paix, questionnement en liaison étroite avec le concept de résilience.

De l'avis de tous, cette journée anniversaire a été une très belle réussite qui a permis de surcroît de renforcer les liens existants des partenaires du trinôme, qui comme les mousquetaires sont aujourd'hui quatre.

Alain Kone.

Conférence du 7 AVRIL 2018 par le général Patrick COLLET.

Commandant la 11^{ème} brigade parachutiste.

" Point de situation, enjeux de Défense, et 11e BP ".



Marié et père de cinq enfants, le général Patrick Collet est né le 18 janvier 1964 en Allemagne.

Admis à l'École spéciale militaire de Saint-Cyr en 1984, il rejoint ensuite l'École d'application de l'infanterie à Montpellier.

En août 1988, lieutenant, il est affecté au 9e régiment de chasseurs parachutistes à Pamiers. Chef de section de combat, il participe à plusieurs missions de courte durée en Nouvelle-Calédonie puis en Guyane et au Rwanda (opération Panda). Officier adjoint en compagnie, il effectue une mission à la Réunion en 1992 puis prend part à l'opération Iskoutir à Djibouti. Le 1er juillet 1993, il prend le commandement de la 3e compagnie de combat et est engagé à sa tête à Sarajevo au sein du bataillon d'infanterie n°2 (FORPRONU).

Le lieutenant-colonel Collet rejoint en 2002 la direction du personnel militaire de l'armée de Terre comme adjoint puis comme chef de la section « sous-officiers » au bureau études générales.

Le 20 juillet 2005, il prend le commandement du 1er régiment de chasseurs parachutistes à Pamiers. Nommé colonel, il sert en Afghanistan à la tête de son régiment d'avril à septembre 2007 (opération Pamir).

En septembre 2007, muté à l'École d'application de l'infanterie à Montpellier il prend la responsabilité de la formation des sous-officiers, lieutenants et capitaines de cette arme. Il rejoint en 2010 le commandement des forces terrestres (CFT) de Lille comme assistant militaire du général COMFT.

En 2012, il est désigné pour suivre la scolarité du Centre des hautes études militaires (CHEM/IHEDN). Il est ensuite affecté à la Direction de la protection de la sécurité de défense (DPSD) comme sous-directeur en 2013.

En 2014, il est nommé chef de cabinet du général d'armée Jean-Pierre BOSSER, chef d'état-major de l'armée de Terre.

Le 1er juillet 2016, général de brigade, il est chargé des relations extérieures de l'armée de Terre.

Le général Collet prend le commandement de la 11e brigade parachutiste à Toulouse le 1er août 2017.

Il est officier de la Légion d'honneur et titulaire de trois citations.

INSCRIPTION AU REPAS DU 7 AVRIL 2018

NOM Prénom

Participera au repas du **7 avril 2018**, au restaurant « **Grain de Folie** »

17 Place Dupuy à Toulouse.

Sera accompagné de personne(s).

Participation de 30 € par personne à régler directement à la direction du restaurant après le repas.

Les réservations seront prises au bureau de l'IHEDN au

6, rue du Lt-colonel Pélissier - Case n°4
31000 Toulouse

Ou par téléphone à **Michel SALMON** (Tél. 05.61.59.76.74)

Association IHEDN en région Midi-Pyrénées Case 4,

6 rue du lieutenant-colonel Pélissier 31000 Toulouse Tel./Fax : 05 61 22 78 13

Mail : ihedn.ar19@orange.fr - Site internet : <http://www.aa-ihednmidi-pyrenees.org>